



## Intergroupe parlementaire *Suisses de l'étranger* Newsletter avril 02/13

### FATCA serait-elle la solution ?



Le 16 mars 2013, le Conseil des Suisses de l'étranger a pris position sur l'accord FATCA passé entre la Suisse et les États-Unis. Dans sa réponse à la procédure de consultation sur le Foreign Account Tax Compliance (FATCA) et la loi d'application associée, le Con

seil rappelle qu'il va de soi que les Suissesses et Suisses vivant à l'étranger s'en tiennent aux lois de leur pays de résidence et donc, aussi, aux lois fiscales. L'accord FATCA instaurant une meilleure transparence en matière d'obligation fiscale, plus rien ne devrait justifier les banques suisses, à l'avenir, d'em-pêcher nos compatriotes vivant à l'étranger d'avoir un compte en Suisse. Toutefois, avertit le CSE, le FATCA ne devrait pas servir de prétexte à des frais bancaires excessifs.

[Lien pour lire la prise de position du CSE](#)

### Convention avec la France sur les droits de succession



Pas moins de trois demandes ont été adressées le 11 mars, à l'heure des questions du Conseil national, au Conseil fédéral sur la convention passée avec la France sur les droits de succession. Les Conseillers nationaux genevois Céline Amaudruz (UDC), Mauro Poggia (MCG) et Yves Nydegger (UDC)

souhaitaient savoir comment justifier l'adoption d'un texte qui mettrait considérablement à mal la situation des quelque 180'000 Suisses de France si les héritages perçus en Suisse étaient aussi, à l'avenir, taxés en France. Pour éviter une double imposition, a expliqué la ministre des Finances, Eveline Widmer-Schlumpf, devant le Conseil national, il a fallu négocier un nouvel accord face à la volonté déclarée de la France de résilier la convention de 1953 portant sur les droits de succession. Que les héritages soient taxés sur le lieu de résidence même est une pratique usuelle et réciproque, a rappelé la Conseillère fédérale, précisant toutefois que certains points du texte paraphé en juillet 2012 seraient améliorés.

Lors de sa session printanière à Berne, le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) a confirmé, le 16 mars, son opposition à la révision de la Convention fiscale entre la Suisse et la France sur les droits de succession. L'Organisation des Suisses de l'étranger

### Newsletter de l'intergroupe

[S'abonner ou se désabonner](#)

### Liens

[aso.ch](#)

[swisscommunity.org](#)

[parlement.ch](#)

### Réunion de l'Intergroupe

#### Le groupe parlementaire discute la nouvelle orientation de swissinfo

Le groupe parlementaire « Suisses de l'étranger », qui rassemble 115 membres de l'Assemblée fédérale, a organisé lors de la session de printemps une séance déjeuner sur le thème «Nouvel accord de prestations de swissinfo – comment les Suisses de l'étranger seront-ils informés à l'avenir ?». Le directeur général de la SSR, Roger de Weck, et le chef de swissinfo, Peter Schibli, ont présenté aux membres des deux chambres participant au déjeuner l'offre journalistique de la SSR destinée à l'étranger.

Conformément au nouvel accord de prestations conclu avec la Confédération, swissinfo a redéfini son service plurilingue, lequel se distinguera encore plus, à l'avenir, des sources d'informations nationales. Depuis le début 2013, swissinfo.ch émet également en russe et touche donc plus de 80% des utilisateurs Internet dans le monde. Par ailleurs, un site TV en langue italienne complétant l'offre de 3sat et TV5, est également en préparation.



demande aux commissions parlementaires compétentes de ne pas entrer en matière sur la convention qu'elle juge mal équilibrée.

## **Les Suisses de l'étranger vivant dans une région frontalière devraient pouvoir voter dans un canton voisin**

Lors d'une [intervention adressée le 22 mars](#), le Conseiller national genevois Antonio Hodgers (Verts) a suggéré que la Loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger soit modifiée afin que les citoyens helvétiques vivant dans une région frontalière puissent choisir une commune suisse voisine comme commune électorale. Selon la loi en vigueur, les Suissesses et Suisses de l'étranger peuvent choisir entre leur commune d'origine et une ancienne commune de résidence. Pour les nombreux citoyens suisses résidant en France voisine autour de Genève, cela peut entraîner une privation de l'exercice de leurs droits politiques dans le canton même où ils travaillent et payent leurs impôts.

## **La CPE – CN : le consulat général doit rester en activité**



Le [14 mars 2013](#) la [Commission de politique extérieure du Conseil national \(CPE-N\)](#) a fait savoir qu'elle avait décidé par 11 voix contre 3 et 2 abstentions, de donner suite à la pétition [12.02066](#) de Martin Lagler, du Swiss Club of Chicago, qui s'opposait à la fermeture du consulat général à Chicago. En

déposant une motion, la commission charge le Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires pour conserver le consulat général de Chicago sous sa forme actuelle. La motion sera traitée par la chambre basse durant la session de la mi-avril.